

BUREAU DE COMMISSION  
GENERAL DU TRAVAIL 19002-17

'82 AVR -2 15 03

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

intervenue

entre

CENTRE D'ACCUEIL JEAN-OLIVIER CHENIER

et

SYNDICAT DES SALARIES DES FOYERS  
JEAN-OLIVIER CHENIER (CSD)  
(SECTION RESIDENCE VICTORIA)



'82 AVR - 7 13 44

CONVENTION COLLECTIVE

ENTRE: CENTRE D'ACCUEIL JEAN-OLIVIER CHENIER  
8000 ouest, rue Notre-Dame  
Ville St-Pierre, Québec  
H8R 1H2

ET: SYNDICAT DES SALARIES DES FOYERS JEAN-OLIVIER CHENIER (CSD)  
(SECTION RESIDENCE VICTORIA)  
1259, rue Berri, suite 600  
Montréal, Québec  
H2L 4C7

L'Employeur et l'association accréditée conviennent que le mémoire d'entente agréé à l'échelle nationale et signé à Québec le 27 mars 1980 entre le Comité patronal de négociation du Secteur des affaires sociales (CPNAS) et la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) constitue la convention collective régissant les conditions de travail des salariés visés par l'accréditation accordée à l'association accréditée le 4 février 1982.

Numéro du dossier d'accréditation: M-19002-17

Le nombre de salariés régis par cette convention est de 2

Les parties ont signé le présent document le 26 mars 1982

CENTRE D'ACCUEIL JEAN-OLIVIER CHENIER

Daniel Choletty

\_\_\_\_\_

SYNDICAT DES SALARIES DES FOYERS  
JEAN-OLIVIER CHENIER (CSD)  
(SECTION RESIDENCE VICTORIA)

Raymond Gauthier  
Raymond Gauthier

EN FOI DE QUOI, les parties, après avoir lu, ont signé par l'entremise  
de leurs représentants autorisés ce 26-3-82

CENTRE D'ACCUEIL JEAN-OLIVIER CHENIER

Daniel Chalotte

\_\_\_\_\_

SYNDICAT DES SALARIES DES FOYERS  
JEAN-OLIVIER CHENIER (CSD)  
(SECTION RESIDENCE VICTORIA)

Guy Jeanneaux

Guy Saneau